

	Demande d'évaluation environnementale pour un projet
	Article R122-2 du code de l'environnement

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
07-05-2026		017861/A P

1. Identification du service dépositaire		
Service		
Service Urbanisme COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE NACRE		
Département		
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)		
urbanisme@coeurdenacre.fr	RUE DE L'EGLISE	14440
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
LERCLERCQ	Benjamin	instructeur droit des sols
Coordonnées de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
02 31 36 24 57	urbanisme@coeurdenacre.fr	
Autorisation portant la demande		
Permis de construire		
2. Identification du projet		
Nature de l'objet de la demande		
☐ Nouveau projet, activité, installation ouvrage ou travaux ☒ Extension ou modification substantielle		
2.2 Ce projet a-t-il fait l'objet d'une décision de soumission après examen au cas par cas ou avis conforme ?		
☒ Oui ☐ Non		
2.3 Adresse du projet		
Voie des	Courseulles-sur-	14470 14-Calvados

2.4 Références cadastrales (pour un projet terrestre)			
<i>Commune d'implantation, Code postal, N° de parcelle et Superficie de la parcelle</i>			
Courseulles- Sur-Mer ,14470,AA 106 + AA 212 + AA 115 + AA 107 + AA 116 + AA 208 + AA 155 + AA 210 +AA 156 + AA 154 + AA 162 + AA 144 + AA 149 + AA 160 + AA 108 + AA 0021 + AA109 + AA 113 + AA 147 + AA 112 + AA 111 + AA 20 + AA 142 + AA 141 + AA 211 +AA 105 ,32646 M²			
2.Références géographiques -pour un projet maritime, fluvial, ferroviaire, de voirie ou routier)			
<i>Situation</i>	<i>Domaine public concerné s'il y a lieu</i>	<i>Consistance du domaine public concerné (nature des biens)</i>	<i>Superficie de l'emprise</i>
Autorisations embarquées / demandées :			
Précisez la ou les catégorie(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée			
<i>N° de catégorie, N° et intitulé de sous catégorie</i>			
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A			